



Toulouse, le 28 JUIN 2013

Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Madame Marie-Pierre VIEU
Conseillère Régionale
REGION MIDI PYRENEES
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

N/Réf. : DFPA/AN/AM/FD/CS/NN - D1309092

Objet : Conclusion de l'audit du CFA des Hautes-Pyrénées

Affaire suivie par Frédéric DELAPIERRE 05.61.39.62.89

Madame la Conseillère Régionale,

Suite aux difficultés financières rencontrées par l'Association Formation Professionnelle des Hautes-Pyrénées (AFPHP), établissement de formation continue et organisme gestionnaire du CFA des Hautes-Pyrénées, et de l'annonce d'un plan de redressement de l'ensemble de la structure conduisant à des licenciements, un audit financier a été diligenté par la Région Midi-Pyrénées.

Les principales conclusions de cet audit réalisé en avril 2013 par le Cabinet Sémaphores sont les suivantes :

Le CFA dispose d'un niveau de ressources correct, voire supérieur à la moyenne régionale :

- la subvention Région est en progression (+6% en 3 ans) alors même que l'effectif d'apprentis est en légère diminution ;
- par rapport aux autres CFA de Chambres de Métiers, le niveau de la taxe d'apprentissage est élevé et la subvention de l'organisme gestionnaire se situe dans la moyenne régionale.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse entre 2010 et 2012 :

- les charges de personnel en augmentation en 2011 diminuent en 2012 ;
- le niveau des charges de personnel par apprenti est supérieur à la moyenne des CFA de Chambres de Métiers ;
- les charges de sous-traitance sont élevées ;

Toutefois, le CFA présente un coût complet par apprenti inférieur à la moyenne des CFA de Chambres de Métiers qui s'explique par l'absence de charges liées aux locaux (mis à disposition à titre gracieux par la Région, en tant que propriétaire).

Des mesures de redressement sont, à l'évidence nécessaires ; il appartient à l'AFPHP, en tant que gestionnaire, de les apprécier et de les mettre en œuvre. Néanmoins, le plan de redressement aurait pu s'accompagner d'autres mesures telles que la réduction des charges de sous-traitance, la conduite d'actions pour augmenter le nombre d'apprentis et obtenir ainsi des ressources supplémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère Régionale, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

